

**RÈGLEMENT DU JEU**  
**« Le grand Noël de Plein Ciel »**

#### **ARTICLE 1**

La société ADVEO France, Société par Actions Simplifiée au capital de 111 328 000 €, ayant son siège social Route d'Eve CS 0707 – 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux, sous le numéro 538 851 205, organise du 22 novembre au 18 décembre 2021 un jeu 'Le grand Noël de Plein Ciel', dans les magasins à l'enseigne Plein Ciel participants à l'opération (liste disponible sur [pleinciel.fr](http://pleinciel.fr)), sur le site [pleinciel.fr](http://pleinciel.fr) et sur la page Facebook @Pleincielofficiel.

Il est réservé à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés de la société ADVEO et des sociétés clientes d'ADVEO qui participent à l'opération, ainsi que leur famille.

#### **ARTICLE 2**

Le jeu est annoncé :

- sur le flyer Plein Ciel 'Le grand Noël de Plein Ciel' valable du 29 novembre au 24 décembre 2021
- sur le site [www.pleinciel.fr](http://www.pleinciel.fr)
- sur la page Facebook Plein Ciel @Pleincielofficiel
- en magasin par le biais d'affiches et au dos de tickets à gratter

#### **ARTICLE 3**

La participation au jeu se fait de la façon suivante en magasin :

- Pour pouvoir participer au tirage au sort, le participant doit se voir remettre un ticket à gratter qu'il obtiendra les 9 et 15 décembre s'il effectue un achat minimum de 49,95€ ttc. Ce ticket lui permettra de potentiellement gagner un lot en grattant le recto mais aussi de remplir le bulletin de participation au tirage au sort qui se trouve au verso. Il pourra également se voir remettre de manière aléatoire un ticket à gratter sans aucune obligation d'achat durant la durée de l'opération.  
Une fois rempli, il dépose le bulletin dans l'urne mise à disposition dans le point de vente participant avant le 18 décembre 2021 inclus.
- Le manager du point de vente renverra les bulletins déposés dans l'urne chez Adveo avant le 31 décembre. Le tirage au sort aura lieu chez Adveo la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier et sera effectué par l'huissier.

La participation au jeu se fait de la façon suivante sur [pleinciel.fr](http://pleinciel.fr) :

- Le jeu est annoncé sur le site [www.pleinciel.fr](http://www.pleinciel.fr) en page d'accueil sous forme d'une bannière. Chaque internaute qui cliquera sur la bannière aura accès à un formulaire d'inscription au tirage au sort sans obligation d'achat.

La participation au jeu se fait de la façon suivante sur Facebook @Pleincielofficiel :

- Il suffira au participant de commenter les posts relatifs au calendrier de l'avent Plein Ciel pour être inscrit au tirage au sort.

#### **ARTICLE 4**

Ce jeu est doté de 30 lots au national :

- 1 chèque cadeau d'une valeur de 1500€ ttc à dépenser chez Club Med
- 2 consoles de jeu PS5 d'une valeur de 400€ l'unité
- 2 lots de 2 entrées au parc Disneyland Paris d'une valeur de 158€ ttc le lot
- 25 lots de 2 places de cinéma valables 6 mois d'une valeur de 10,63€ ttc le lot
- Les gagnants seront prévenus par mail ou téléphone indiqué sur le bulletin de participation. Ils s'engagent à accepter que le prix soit éventuellement remis en public lors d'une manifestation dont les photos, notamment de lui-même, soient utilisées à des fins publicitaires sur tous supports choisis par Adveo.
- Les prix seront remis en France métropolitaine.
- Les bulletins raturés, surchargés ou dont les coordonnées seront illisibles, ne seront pas pris en compte pour le tirage au sort.
- Tout mineur désirant participer au jeu devra, au préalable avoir obtenu l'autorisation écrite de l'un de ses parents ou tuteurs.

**Le gagnant du lot ne peut demander l'échange de son lot contre sa valeur en espèces ou son remplacement contre un autre lot.**

#### **ARTICLE 5**

Ce règlement est déposé chez Maître Philippe Letellier et Sylvie Penot-Leterrier, huissiers de justice associés, 16 rue de Picardie, 93290 Tremblay-en-France.

Ce règlement est disponible dans les points de vente participants et sur le site [www.pleinciel.fr](http://www.pleinciel.fr).

Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

ADVEO / Direction de Réseau Plein Ciel  
« Le grand Noël de Plein Ciel »  
Route d'Eve  
CS 0707  
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

#### **ARTICLE 6**

Consultation de la liste des gagnants.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant déterminé les gagnants, à la liste des gagnants.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera fait aucun envoi, ni aucune communication téléphonique de la liste des gagnants.

#### **ARTICLE 7**

La société organisatrice ne saurait être responsable dans l'hypothèse où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment le jeu, et ceci sans que les participants puissent se prévaloir d'un dommage moral ou financier.

#### **ARTICLE 8**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet. Les contestations et réclamations relatives à ce jeu ne seront pas prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture.

#### **ARTICLE 9**

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations le concernant auprès de :

ADVEO / Direction de Réseau Plein Ciel  
Route d'Eve  
CS 0707  
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

